



REGLEMENT CONCOURS PHOTO « LE SPORT » DU 20 MARS AU 30 AVRIL 2024

ARTICLE 1

La médiathèque municipale de Bourg-Blanc organise un concours photographique amateur, ouvert à tous (1). Le thème est « le sport ». Trois catégories sont proposées : adultes (18 ans et plus), adolescents (12 ans et plus) et enfants (moins de 12 ans).

Ce concours s'inscrit dans le cadre du projet culturel et du projet d'animation de la médiathèque de Bourg-Blanc.

Les photos retenues (une seule, par auteur), seront exposées sur le territoire de la commune de Bourg-Blanc dans le cadre d'une ballade photographique sur le thème du sport à partir de fin juin 2024.

Les auteurs des photos primées (les premières au classement dans chaque catégorie) seront récompensés par des lots.

(1) : Sont exclues toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe du concours.

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Formulaire d'inscription et fichiers numériques des photographies dans la limite de 3 photographies maximum à transmettre à la médiathèque de Bourg-Blanc

Formulaire d'inscription à remplir et à transmettre à la médiathèque de Bourg-blanc

Un formulaire d'inscription est à compléter pour participer au concours photo avec les informations ci-dessous : catégorie, nom, prénom, âge, adresse, téléphone, courriel du concurrent, légendes des photos et la mention « Utilisation libre dans le cadre du concours et des expositions afférentes ». Pour les mineurs participant au concours, le formulaire d'inscription doit être rempli par un représentant légal.

Formulaire complété à déposer sur place, dans le boîte retour ou par mail : mediatheque-bourgblanc@orange.fr

Fichiers des photographies à transmettre

A déposer sur place à la médiathèque de Bourg-Blanc le ou les fichiers numériques des photos (sur clé USB) ou à envoyer par mail de 1 à 3 photos noir et blanc ou couleur dont le concurrent est l'auteur. Pour les auteurs de photographies en argentique, s'adresser à l'accueil de la médiathèque avec les clichés développés qui seront scannés en haute définition.

Dates du Concours photo

Date d'ouverture : 20 mars 2024

Date limite des envois : 30 avril 2024.

Supports acceptés :

Seuls, les fichiers numériques au format JPEG de qualité seront acceptés. Tout autre support ou format sera exclu. Le poids des fichiers, au format JPEG, devra être au minimum de 3 Mo et au maximum de 10 Mo.

Le nom des fichiers numériques fournis par Internet ou transmis par clé USB devra indiquer nom, prénom et numéro de la photo.

Par exemple : nom_prenom_01.JPG,
nom_prenom_02.JPG,
nom_prenom_03.JPG.

Il est demandé d'ajouter une légende aux photos indiquant le lieu, la date éventuelle et le sport dans le formulaire d'inscription.

Les fichiers sont à envoyer à **mediatheque-bourgblanc@orange.fr**. Aucun document ne sera retourné à son auteur.

ARTICLE 3

Tout participant à ce concours cède, à titre gratuit, le droit de reproduire, représenter, adapter ainsi que le droit d'utiliser son œuvre photographique, pour la diffusion des photos à des fins non lucratives sur le réseau Internet et hors réseau, sur tous types de supports.

ARTICLE 4 - Dépouillement et attribution des prix

Le dépouillement des photographies sera effectué par catégorie (adultes, adolescents et enfants) et par le jury qui procédera à un classement en fonction de la qualité technique et de l'intérêt artistique des dits envois.

ARTICLE 5 - Proclamation des résultats

Les gagnants seront avisés directement par la médiathèque municipale de Bourg-Blanc par téléphone ou par courriel. Les résultats seront également affichés à la médiathèque et à la Mairie de Bourg-Blanc.

ARTICLE 6 - Réclamations

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats ou à des décisions ultérieures dont les causes seraient indépendantes de la volonté des organisateurs (modification de dates, annulation du concours, ...).

La médiathèque ne saurait non plus être rendue responsable de non réception de mail en raison de toute cause fortuite.

Par ailleurs, les concurrents devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées quant à leur droit à la publication de leur image.

ARTICLE 7

Le règlement du présent concours est consultable à la médiathèque de Bourg-Blanc et sur le site du réseau Livrecommelair : <https://livrecommelair.fr>

Bourg-Blanc, le 20 mars 2024, Médiathèque Municipale de Bourg-Blanc

